



Statistiques en bref

ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

THEME 8 – 9/2003

ENVIRONNEMENT

Contenu

Récente diminution de la part des écotaxes dans le total des impôts et dans le PIB.....2

Premiers signes d'un transfert relatif de la fiscalité sur le travail vers les taxes environnementales.....2

L'importance des écotaxes diffère d'un Etat membre à l'autre.....4

D'importants changements dans les recettes des écotaxes entre 2000 et 2001 dans de nombreux Etats membres5



Fin de rédaction: 17.06.2003
ISSN 1562-3084
Numéro de catalogue: KS-NQ-03-009-FR-N
© Communautés européennes, 2003

Les taxes environnementales dans l'UE : 1980-2001

Les premiers signes d'une réforme fiscale « verte »

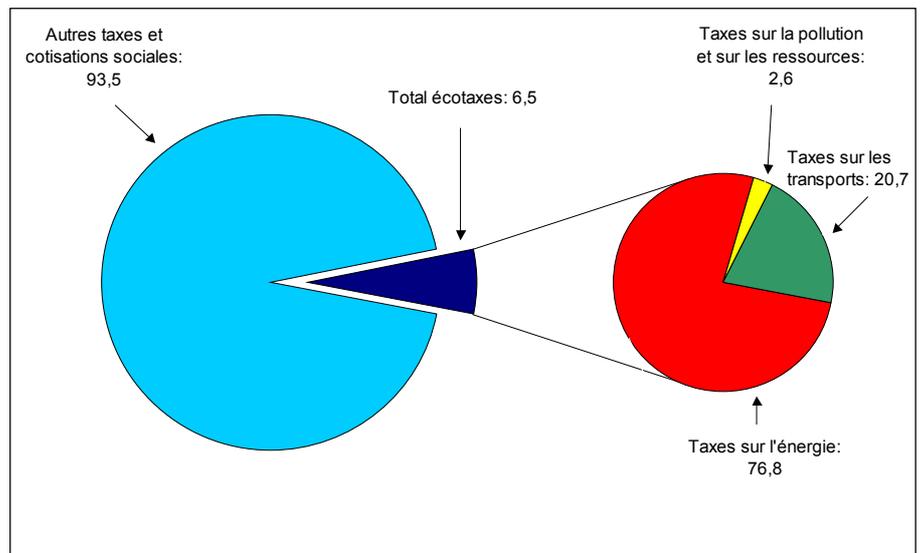
Ulf Johansson, Eurostat

Claudius Schmidt-Faber, DG Fiscalité et Union douanière

Dans son sixième programme d'action pour l'environnement, la Communauté européenne poursuit son plaidoyer en faveur de l'élargissement des aspects réglementaires de sa politique environnementale à de nouveaux instruments et en particulier pour une utilisation croissante des instruments fondés sur la logique du marché tels que les taxes environnementales, qui visent à internaliser les coûts environnementaux externes et ainsi à inciter les producteurs et les consommateurs à limiter leurs pressions sur l'environnement et à utiliser les ressources naturelles de manière responsable (1).

- En 2001, les recettes d'écotaxes dans l'UE se sont élevées à 238 milliards d'euros soit 6,5% des recettes totales des impôts et cotisations sociales et 2,7% du PIB.
- Les recettes des écotaxes ont plus que quadruplé entre 1980 et 2001 en termes nominaux et leur part dans les recettes totales des impôts et cotisations sociales ainsi que dans le PIB a également augmenté de manière significative. La principale hausse a eu lieu sur la période 1990-1994. A suivi ensuite une période de stabilisation tandis qu'en 2000 et 2001 la part des taxes environnementales dans le total des prélèvements obligatoires et dans le PIB a reculé.

Graphique 1: Importance et structure des recettes d'écotaxes de l'UE-15 en 2001 (%)

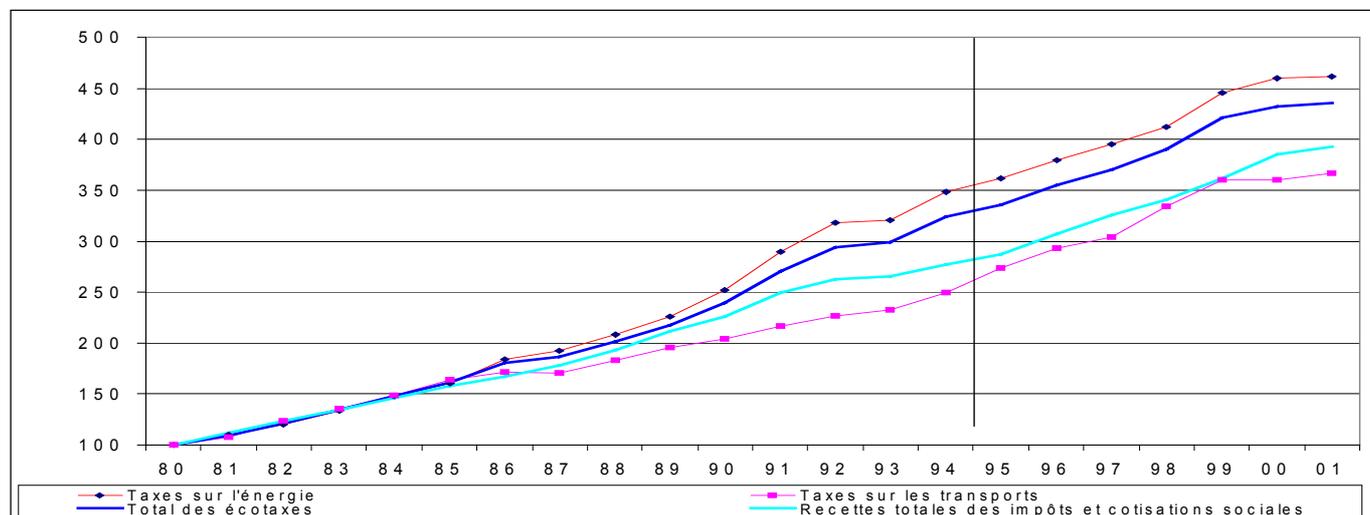


Les taxes environnementales peuvent être divisées en quatre grandes catégories. Les **taxes sur l'énergie** sont de loin les plus significatives, générant des recettes de 182 milliards d'euros en 2001, soit plus des trois quarts (77%) des recettes des écotaxes et 5% du total des impôts et cotisations sociales (graphique 1 et tableau 1). Les **taxes sur les transports** ont généré des recettes de 49 milliards d'euros, soit 21% du total des écotaxes et 1,3% du total des impôts et cotisations sociales. L'incidence des autres taxes environnementales est marginale. Les **taxes sur la pollution** et sur les **ressources** se sont élevées respectivement à 4,4 et 1,7 milliards d'euros et, ensemble, ont représenté moins de 3% des écotaxes totales.

Récente diminution de la part des écotaxes dans le total des impôts et dans le PIB

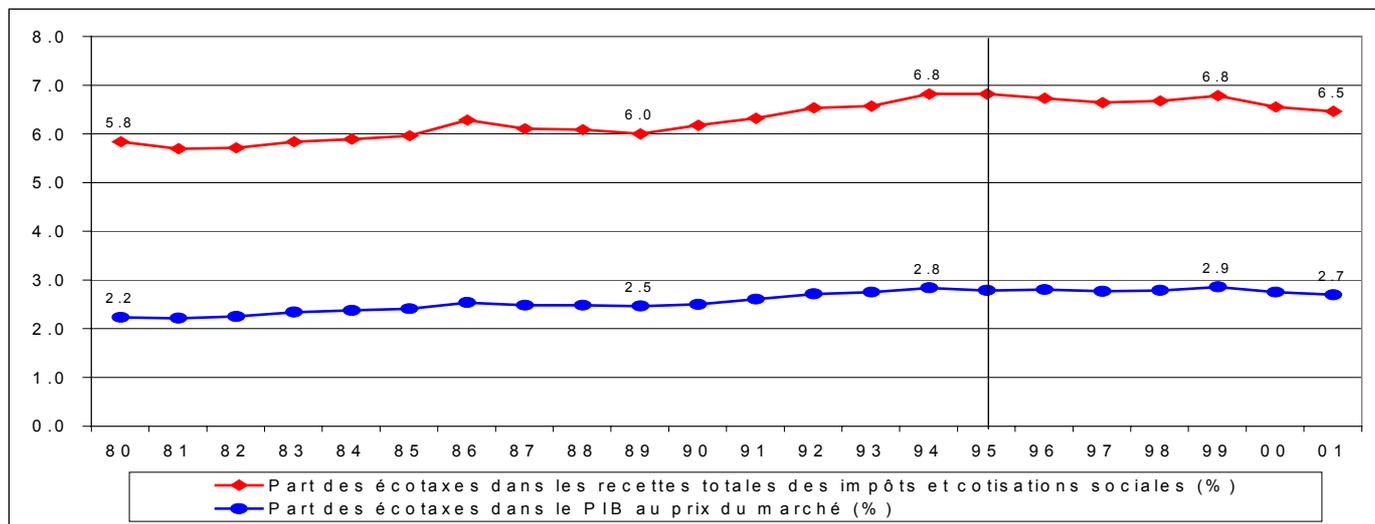
Les recettes des taxes environnementales ont augmenté de 335 pour cent entre 1980 et 2001, mais cette croissance s'est récemment ralentie pour pratiquement cesser en 2001. Depuis la seconde moitié des années 80, les recettes des écotaxes ont augmenté à un taux plus élevé que celui du total des impôts et cotisations sociales (graphique 2). Ce résultat provient d'une élévation plus rapide que la moyenne des taxes sur l'énergie qui a été relayé depuis le milieu des années 90 par une hausse de la croissance des taxes sur les transports (2).

Graphique 2: Recettes des écotaxes dans l'UE, 1980-2001, indice 1980=100



La part des recettes des écotaxes dans les recettes totales des impôts et cotisations sociales ainsi que dans le PIB a également progressé (graphique 3). L'augmentation la plus importante a été observée sur la période 1990-1994. Une période de relative stabilisation a suivi durant la seconde moitié des années 90, tandis que ces parts se sont rétractées en 2000 et 2001.

Graphique 3: Recettes des écotaxes de l'UE-15 en pourcentage des recettes totales des impôts et cotisations sociales et en pourcentage du PIB, 1980-2001



Premiers signes d'un transfert relatif de la fiscalité sur le travail vers les taxes environnementales

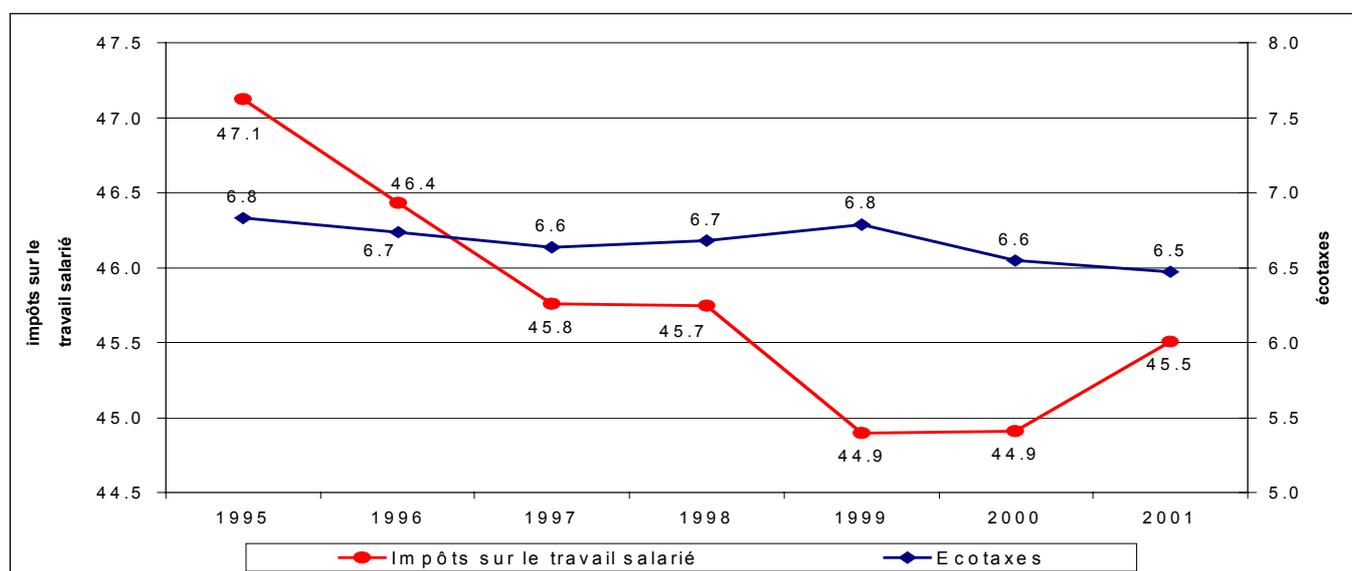
En 1997, le Conseil a proposée une directive qui restructurerait le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques en introduisant des taxes minimales sur l'énergie. En Mars 2003, le Conseil des ministres a donné son accord politique et la directive attend maintenant l'avis du Parlement. Cette directive vise d'abord à améliorer le fonctionnement du marché intérieur. Toutefois, à travers un encouragement au « verdissement » de la fiscalité dans les Etats membres, elle avait également comme objectif d'assurer un plus grand respect de l'environnement

tout en combattant le chômage (3). Des réformes semblables ont connu un soutien croissant durant les années 90. Leur principe est qu'une augmentation des écotaxes si elle est accompagnée d'une diminution des prélèvements obligatoires sur le travail, évite une augmentation de la charge fiscale globale et conduit à un « double dividende » à travers la réduction des dommages causés à l'environnement et la promotion de l'emploi grâce à une baisse des coûts du travail.

Certains Etats membres ont commencé à introduire des réformes fiscales « vertes » au cours de la dernière décennie. Parmi eux, le Danemark, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche, la Suède et le Royaume-Uni. D'autres pays, comme le Portugal et la Finlande, prévoient d'introduire de telles réformes dans un futur proche (4).

Le graphique 4 montre l'évolution, entre 1995 et 2001, pour l'ensemble de l'UE, des recettes provenant des taxes environnementales et des prélèvements obligatoires sur les revenus du travail, rapportés au total des impôts et cotisations sociales. Les prélèvements obligatoires sur les revenus du travail représentent presque la moitié des prélèvements obligatoires totaux alors que les écotaxes correspondent à approximativement 7% de ceux-ci. Durant la période, la part des taxes environnementales comme celle des impôts sur le travail salarié dans le total des impôts et cotisations sociales se sont réduites. Ce résultat s'explique par la hausse des recettes des impôts sur les revenus du capital et en particulier des impôts sur les sociétés, du fait de la croissance économique. Avec le ralentissement économique en 2001, la part des impôts sur le travail salarié a connu une nouvelle augmentation, hausse qui jusqu'à présent n'est pas perceptible pour les écotaxes.

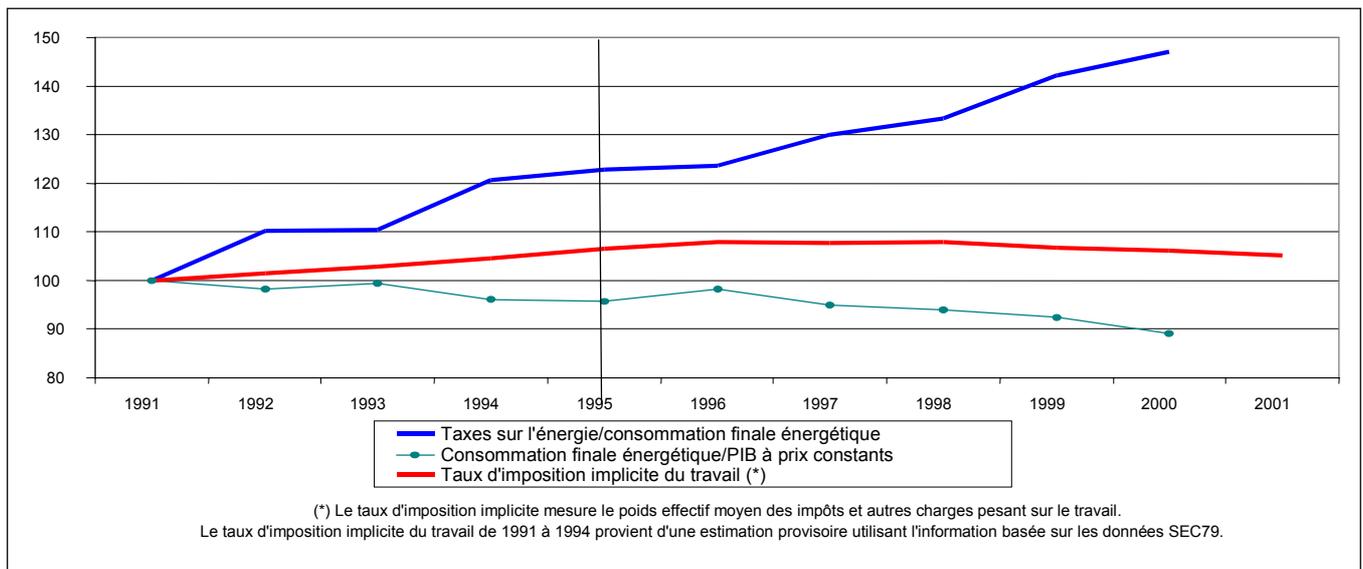
Graphique 4: Recettes des écotaxes (échelle de droite) et des impôts sur le travail salarié (échelle de gauche) en pourcentage des recettes totales des impôts et cotisation sociales, 1995-2001



Le niveau des recettes des taxes ne dépend pas seulement des mesures directes de politique fiscale (changement des taux d'imposition et de l'assiette fiscale légale). Il peut être affecté par d'autres facteurs tels que des modifications dans la croissance économique globale ou des changements particuliers dans les modes de consommation ou de production. Le graphique 5 illustre l'évolution des taux d'imposition effectifs moyens, indiquant le poids des taxes sur différents types de revenu ou activité économique. Le taux d'imposition effectif rapporte (en pourcentage) les recettes des taxes que l'on peut allouer à ces catégories économiques à l'assiette fiscale potentielle totale de l'économie. Comme il n'y a pas d'assiette fiscale commune à l'ensemble des écotaxes, les taxes sur l'énergie - perçues dans la plupart des économies en fonction des volumes d'énergie consommée - sont utilisées à la place des taxes environnementales totales.

La consommation finale énergétique s'est accrue au cours de la dernière décennie, mais à un taux plus faible que le taux de croissance de l'économie globale. L'efficacité énergétique, mesurée comme le rapport de la consommation énergétique au PIB à prix constant (1995=100), a augmenté d'environ 10% depuis 1991 (graphique 5) (5). Malgré cette diminution relative de l'assiette fiscale de l'énergie, la part des recettes des taxes sur l'énergie a légèrement augmenté dans le PIB (à prix courant) entre 1991 et 2000 (cf tableau 3). La réduction de l'assiette semble par conséquent avoir été plus que compensée par des mesures de politique fiscale aboutissant à une augmentation du poids d'imposition effective moyenne, comme indiqué dans le graphique par l'indice des recettes des taxes sur l'énergie rapporté à la consommation finale énergétique. La plupart des Etats membres ont continuellement augmenté leurs taux spécifiques d'imposition de l'énergie, compensant ainsi partiellement la chute des prix mondiaux de l'énergie sur la période (6).

Graphique 5: Evolution des taux d'imposition effectifs et de l'efficacité énergétique dans l'UE, 1991-2000, indice 1991=100



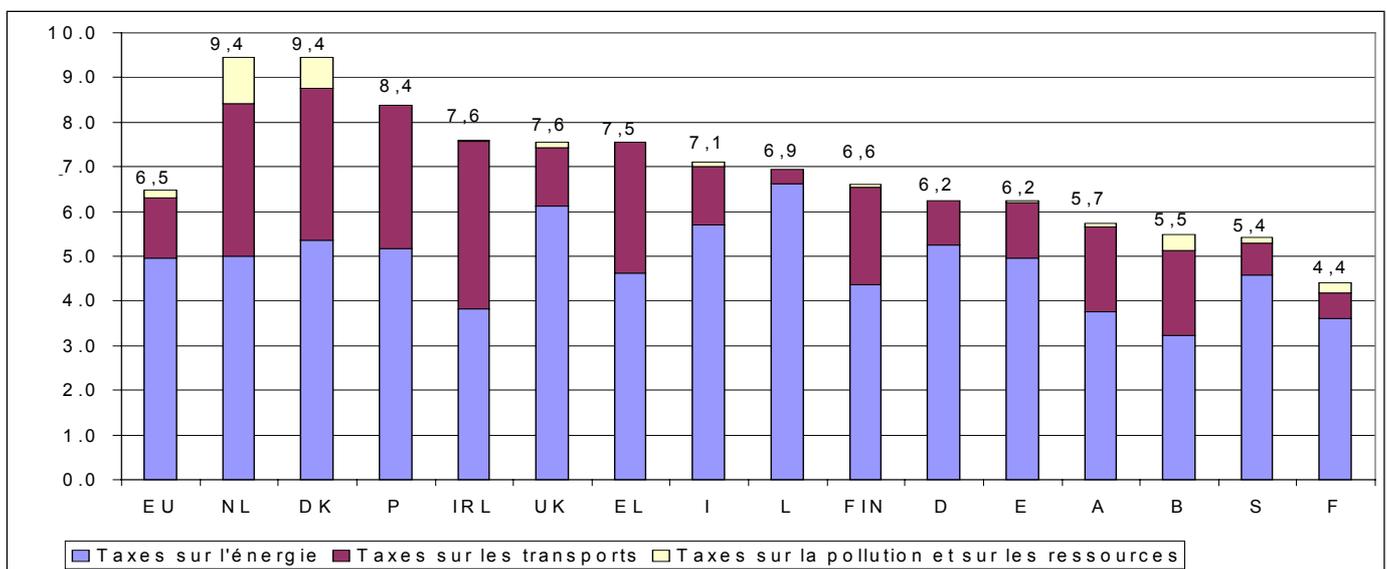
Le graphique 5 montre également l'évolution du poids effectif moyen de la fiscalité sur le travail, mesuré par le taux d'imposition implicite du travail (7). Ce poids a continuellement augmenté depuis le début des années 70 dans la plupart des Etats membres. Il baisse légèrement depuis 1998, des Etats membres ayant adopté des mesures fiscales pour réduire le poids des impôts sur les revenus du travail, dans le but de stimuler la demande de travail et d'accroître l'incitation au travail. On ne peut certes pas conclure sur l'existence d'une relation de cause à effet à partir des seules données sur les recettes des taxes. Toutefois les indicateurs sur le poids moyen des prélèvements effectifs présentés ci-dessus font apparaître des signes d'un « verdissement » de la fiscalité au cours des dernières années. Dans une certaine mesure, la croissance des écotaxes a contribué à alléger le poids des taxes sur le travail.

L'importance des écotaxes diffère d'un Etat membre à l'autre

Comme le montre le graphique 6, l'importance relative des recettes des taxes environnementales varie de manière significative selon les Etats membres. En 2001:

- Les Pays-Bas (9,4%), le Danemark (9,4%) et le Portugal (8,4%) enregistraient les ratios des écotaxes rapporté aux recettes totales des impôts et cotisations sociales les plus élevés.
- La France (4,4%), la Suède (5,4%) et la Belgique (5,5%) enregistraient les ratios les plus faibles.

Graphique 6: Importance et structure des recettes d'écotaxes par Etat membre en 2001, en pourcentage des recettes totales des impôts et cotisations sociales



Lorsque les recettes des écotaxes sont exprimées en pourcentage du PIB, les résultats sont différents (cf. tableau 4). Le Danemark enregistre alors un taux significativement supérieur à celui des Pays-Bas. La Suède, qui avait un des ratios écotaxes sur l'ensemble des taxes parmi les plus bas enregistre un taux plus élevé, et inversement pour l'Irlande. Ces indicateurs sont affectés par l'importance des impôts totaux dans un pays. Là où les impôts sont élevés comme au Danemark ou en Suède, les écotaxes même lorsqu'elles sont élevées peuvent avoir une importance faible dans les recettes totales des impôts, alors que leur part est importante par rapport au PIB (et vice versa). On notera que la France présente les taux les plus bas, que les écotaxes soient rapportées aux impôts totaux ou au PIB.

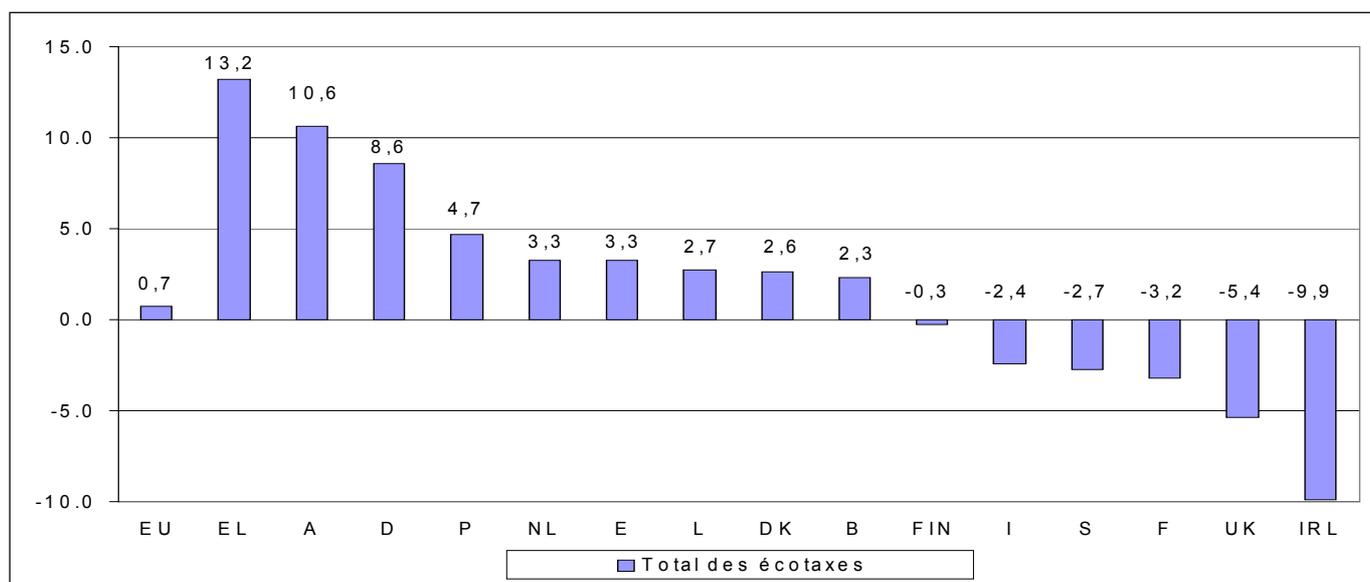
Dans tous les pays les taxes énergétiques constituent la majeure part des recettes d'écotaxes et les taxes sur la pollution et sur les ressources la part la plus faible. Certains pays présentent cependant une structure spécifique de leurs taxes environnementales. Alors que dans la majorité des pays les recettes des taxes sur les transports représentent moins de la moitié des taxes sur l'énergie, des parts plus importantes sont relevées pour l'Irlande, les Pays-Bas, le Danemark, la Grèce, le Portugal et la Belgique. A l'inverse, les recettes des taxes sur les transports apparaissent très faibles au Luxembourg mais aussi en Suède et en France. Les taxes sur la pollution et sur les ressources sont particulièrement prononcées aux Pays-Bas et au Danemark.

D'importants changements dans les recettes des écotaxes entre 2000 et 2001 dans de nombreux Etats membres

Au cours des deux dernières années pour lesquelles des données sont disponibles les recettes générées par les écotaxes ont fortement varié dans de nombreux Etats membres (graphique 7).

- Les recettes des écotaxes se sont accrues de plus de 10% en Grèce et en Autriche et d'environ 9% en Allemagne.
- Les recettes des écotaxes se sont réduites de presque 10% en Irlande et d'environ 5% au Royaume-Uni.

Graphique 7: Variation des recettes des écotaxes dans les Etats membres entre 2000 et 2001 (%)



Cependant, des modifications importantes en pourcentage n'impliquent pas obligatoirement des variations importantes des recettes en valeur absolue. C'est au Royaume-Uni, en Italie et en France que les diminutions des recettes des écotaxes ont été les plus importantes en valeur absolue entre 2000 et 2001, alors qu'elles restaient faibles en Irlande et en Suède. A l'inverse, c'est en Allemagne que l'augmentation des recettes des écotaxes a été la plus élevée en valeur absolue. Malgré des taux d'augmentation en pourcentage assez dissemblables, l'augmentation en valeur absolue était du même ordre de grandeur en Espagne, aux Pays-Bas, en Grèce et en Autriche.

L'examen des pays qui ont les variations les plus importantes met en évidence qu'en France la baisse s'explique principalement par la diminution des recettes des taxes sur les produits pétroliers (taxes sur l'énergie) et sur la pollution. En Italie, la diminution provient des droits d'accise sur l'électricité, le méthane et les gaz de pétrole liquéfiés (taxes sur l'énergie), tandis qu'au Royaume-Uni cela résulte des autres taxes sur les huiles minérales (taxes sur l'énergie) et des taxes sur les transports. Enfin, la croissance des recettes des écotaxes en Allemagne provient des taxes sur l'électricité et les huiles minérales (taxes sur l'énergie) et des taxes sur les transports.

Tableau 1: Recettes des écotaxes dans l'Union européenne, 1980-2001, en milliards d'euros

	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01
Taxes sur l'énergie	39,5	43,4	47,6	52,9	58,3	63,4	72,7	75,9	82,4	89,3	99,5	114,5	125,6	126,8	137,8	142,9	149,9	156,2	162,9	176,1	181,8	182,5
Taxes sur la pollution	1,6	1,8	1,9	2,1	2,2	2,4	2,6	2,8	3,0	3,2	3,4	3,9	4,5	5,0	5,5	2,8	3,4	3,7	3,9	4,3	4,6	4,4
Taxes sur les ressources	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,1	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,7
Taxes sur les transports	13,4	14,4	16,5	18,1	19,8	21,9	22,9	22,8	24,4	26,2	27,3	29,0	30,4	31,1	33,3	36,7	39,2	40,7	44,7	48,2	48,1	49,1
TOTAL DES ECOTAXES	54,6	59,7	66,2	73,2	80,6	87,9	98,5	101,7	110,0	118,8	130,4	147,6	160,6	163,1	176,8	183,5	193,8	202,0	213,0	229,9	236,0	237,7

Tableau 2: Recettes des écotaxes dans l'Union européenne, 1980-2001, en pourcentage des recettes totales des impôts et cotisations sociales

	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01
Taxes sur l'énergie	4,2	4,1	4,1	4,2	4,3	4,3	4,6	4,6	4,6	4,5	4,7	4,9	5,1	5,1	5,3	5,3	5,2	5,1	5,1	5,2	5,0	5,0
Taxes sur la pollution	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Taxes sur les ressources	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxes sur les transports	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4	1,3	1,3
TOTAL DES ECOTAXES	5,8	5,7	5,7	5,8	5,9	6,0	6,3	6,1	6,1	6,0	6,2	6,3	6,5	6,6	6,8	6,8	6,7	6,6	6,7	6,8	6,6	6,5

Tableau 3: Recettes des écotaxes dans l'Union européenne, 1980-2001, en pourcentage du PIB

	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01
Taxes sur l'énergie	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,9	1,9	1,9	1,8	1,9	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,2	2,1	2,1
Taxes sur la pollution	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Taxes sur les ressources	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxes sur les transports	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
TOTAL DES ECOTAXES	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,6	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,9	2,8	2,7

Tableau 4: Recettes des écotaxes par Etat membre en 2001, en milliards d'euros, en pourcentage des recettes totales des impôts et cotisations sociales et en pourcentage du PIB

	EU	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taxes sur l'énergie	182,5	3,8	4,8	44,9	2,2	11,5	24,0	1,4	29,6	0,6	8,6	3,6	2,3	2,7	6,1	36,5
Taxes sur la pollution	4,4	0,4	0,4	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,5	0,0	1,8	0,1	0,0	0,0	0,2	0,8
Taxes sur les ressources	1,7	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxes sur les transports	49,1	2,2	3,0	8,4	1,4	2,9	3,8	1,3	6,8	0,0	5,9	1,8	1,4	1,4	1,0	7,9
Total des écotaxes	237,7	6,4	8,4	53,3	3,6	14,5	29,3	2,7	36,9	0,6	16,2	5,5	3,7	4,1	7,2	45,2
Pourcentage du																
Total des impôts et cotisations sociales	6,5	5,5	9,4	6,2	7,5	6,2	4,4	7,6	7,1	6,9	9,4	5,7	8,4	6,6	5,4	7,6
PIB (aux prix du marché)	2,7	2,5	4,7	2,6	2,8	2,2	2,0	2,4	3,0	2,9	3,8	2,6	3,0	3,0	2,9	2,8

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Taxes environnementales

Le cadre de base des statistiques sur les écotaxes a été élaboré conjointement par Eurostat, les Directions Générales « Environnement » et « Fiscalité et union douanière » de la Commission, l'OCDE et l'AIE. Selon ce cadre, une écotaxe est définie comme une taxe frappant des éléments nuisibles à l'environnement. Comme exemples, on peut citer les taxes sur les carburants destinés aux transports, sur les véhicules à moteur, sur les rejets dans l'eau et dans l'atmosphère, sur les décharges, sur les pesticides, etc.

Les écotaxes de l'UE sont décrites et analysées par grandes catégories (taxes sur l'énergie, sur les transports, sur la pollution et sur les ressources). Les taxes sur le dioxyde de carbone sont incluses parmi les taxes sur l'énergie, car elles font souvent partie intégrante des taxes générales sur l'énergie. La TVA (taxe sur la valeur ajoutée) générale sur les éléments nuisibles à l'environnement, de même que les paiements de droits d'exploitation et d'autres taxes spéciales liées à l'extraction du pétrole et du gaz ne sont pas pris en compte dans l'analyse.

Pour faciliter les comparaisons internationales, et compte tenu de la disponibilité des données, le cadre de la présente publication se limite strictement aux taxes telles qu'elles sont définies dans les comptes nationaux. Cela signifie que les redevances versées aux administrations publiques en échange de services reçus (comme des services de collecte des déchets et des eaux usées) ne sont pas prises en considération.

L'importance des recettes générées par les écotaxes ne doit pas être interprétée comme un indicateur de bon comportement environnemental. Des revenus importants peuvent découler d'un haut niveau d'imposition sur des biens qui sont nuisibles à l'environnement (quelles que soient les raisons ayant présidé à l'adoption de ces niveaux), d'une utilisation intensive de tels produits ou d'une combinaison des deux. Pour plus de précisions sur les statistiques des écotaxes, on pourra consulter la publication d'Eurostat « Environmental taxes – A statistical guide », catalogue N° KS-39-01-077-EN-N. Cette publication peut être téléchargée directement sur le site Internet d'Eurostat.

Les informations utilisées ont été extraites des données détaillées sur les taxes, communiquées à Eurostat dans le cadre du programme de transmission des comptes nationaux. L'introduction d'une nouvelle version du Système européen des comptes (SEC95) a entraîné une rupture dans les séries chronologiques entre 1994 et 1995. Dans certains cas, des paiements antérieurement classés comme taxes sont désormais considérés comme des redevances versées aux administrations publiques et ne sont donc plus inclus dans les écotaxes. Le mode d'enregistrement du produit des impôts a également été modifié, puisque l'on est passé d'une base de caisse à un enregistrement sur la base des droits constatés. L'introduction du nouveau système de comptabilité nationale n'a pas d'effet très important sur le calcul du produit des écotaxes dans l'ensemble de l'UE, mais a des répercussions plus sensibles dans certains États membres.

La liste des taxes considérées comme écotaxes a été établie conjointement avec la Direction Générale « Fiscalité et union douanière » et des représentants des États membres. Une liste pour chaque État membre, ainsi que d'autres informations sur les systèmes de taxation dans l'UE sont disponibles dans la publication d'Eurostat « Structures of the taxation systems in the European Union – Data 1995-2001 – édition 2003, catalogue N° KS-51-03-124-EN-N ».

Impôts totaux et impôts sur le travail salarié

Les impôts reçus par les administrations publiques se définissent comme les impôts sur la production et sur les importations, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine, les impôts sur le capital et les cotisations sociales effectives. Les cotisations sociales effectives non obligatoires ne sont pas incluses, par exemple les plans d'assurance sociale personnelle proposés par les employeurs.

Les impôts sur le travail sont généralement définis comme tous les impôts sur les revenus personnels, la masse des salaires et les cotisations sociales des employés et employeurs qui sont prélevés sur les revenus du travail. Le taux d'imposition implicite mesure le poids effectif moyen des impôts et autres charges pesant sur le travail. Sa base d'imposition correspond au montant total des rémunérations des salariés (incluant les impôts prélevés sur la masse des salaires) dans l'économie.

Récemment, une nouvelle méthode, améliorée, a été développée afin de répartir les recettes des impôts sur les revenus personnels entre les différentes fonctions économiques (travail, capital et consommation) (voir « Structures of the taxation systems in the European Union », Luxembourg 2003). Ce changement vient s'ajouter au passage à la méthodologie SEC95 et constitue une autre raison pour laquelle les ratios d'imposition et les chiffres ne sont pas directement comparables à ceux de la même publication éditée en 2002 qui utilisait des données SEC79. Toutefois, l'évolution du taux d'imposition implicite du travail semble être similaire sur les années où des données sont disponibles dans les deux méthodes de comptabilité. Concernant l'indice du taux implicite d'imposition dans le graphique 5, les taux de croissance de l'édition 2000 ont été utilisés afin de calculer des estimations provisoires des années 1991 à 1994.

- (1) Décision N° 1600/2002/CE du Parlement Européen et du Conseil du 22 Juillet 2002, établissant le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement. JOCE L242 du 10/9/2002.
- (2) L'introduction du nouveau Système Européen des comptes (SEC95) a entraîné une rupture dans les séries chronologiques entre 1994 et 1995. Cela n'a eu que de faibles répercussions sur les données UE du produit total des écotaxes. Les recettes totales des écotaxes en 1995, selon la classification SEC95, sont à peine 1% plus élevées que lorsqu'elles sont enregistrées avec la classification SEC79.
- (3) Green Budget News 2-4/2003. European Newsletter on Environmental Fiscal Reform. Voir également COM/97/0030 FINAL, Journal Officiel des Communautés européennes n° C 139 du 06/05/1997; et MEMO/03/64 of 21/03/2003 on the Results of meeting of Economics and Finance Ministers, Brussels, 20th March 2003 Taxation.
- (4) Voir par exemple Annual Report on Structural Reforms 2002. Economic Policy Committee, European Communities, ECFIN/EPC/117/01-EN; Environmentally Related Taxes in OECD Countries - Issues and strategies. OECD, 2001; Green budget news' 2-4/20063. European Newsletter on Environmental Fiscal Reform.
- (5) Pour plus d'information sur l'efficacité énergétique dans l'UE-15, voir la publication 'Energy efficiency indicators – data 1990-1999', Theme 8, Environment and Energy, European Communities, 2002.
- (6) New Cronos, Thème 8, Environnement et Énergie, domaine énergie, collection statistiques énergétiques – prix; et European competitiveness report 2002, Commission staff working document SEC(2002)528, European Communities, 2002.
- (7) Structures of the taxation systems in the European Union. Data 1995-2001. European Commission, Luxembourg 2003.

Pour en savoir plus:

➤ Les bases de données

NewCronos, Thème 8, Domaine: milieu

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA- Roma
DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrogade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: bb@dst.dk URL: http://www.dst.dk/bibliotek	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 BERLIN Tel. (49) 1888-644 94 27/28 (49) 611 75 94 27 Fax (49) 1888-644 94 30 E-Mail: datashop@destatis.de URL: http://www.eu-datashop.de/	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Despacho 011B Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 915 839 167/ 915 839 500 Fax (34) 915 830 357 E-mail: datashop.eurostat@ine.es URL: http://www.ine.es/produser/datashop/index.html	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma, Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 32 28 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: datashop@istat.it URL: http://www.istat.it/Prodotti-e/Allegati/Eurostatdatashop.html
ITALIA - Milano	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it URL: http://www.istat.it/Prodotti-e/Allegati/Eurostatdatashop.html	Centraal Bureau voor de Statistiek Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@cbs.nl URL: www.cbs.nl/eurodatashop	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datashop@ssb.no URL: http://www.ssb.no/bibliotek/datashop/	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistisches Amt des Kantons Zürich, Eurostat Data Shop Bleichenweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41) 1 225 12 12 Fax (41) 1 225 12 99 E-mail: datashop@statistik.zh.ch URL: http://www.statistik.zh.ch
SUOMI/FINLAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA	
STATISTICS FINLAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasto PL 2B FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakatu 13 B, 2. kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datashop@stat.fi URL: http://tilastokeskus.fi/tk/kk/datashop/	STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: infoservice@scb.se URL: http://www.scb.se/tjanster/datashop/d/datashop.asp	Eurostat Data Shop Office for National Statistics Room 1.015 Cardiff Road Newport NP10 8XG South Wales United Kingdom Tel. (44-1633) 81 33 69 Fax (44-1633) 81 33 33 E-mail: eurostat.datashop@ons.gov.uk	HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com URL: http://www.haver.com/	

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):

Bâtiment Bech Bureau A4/017 • L-2920 Luxembourg • Tél. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 35349 • e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

Ulf Johannsson, Eurostat/F3, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 33788, Fax (352) 4301 30039, E-mail: ulf.johannsson@cec.eu.int

Simone Schucht a effectué le traitement des données et a contribué à l'analyse statistique et à la rédaction du rapport.

ORIGINAL: Anglais

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'**Office des publications officielles des Communautés européennes**.

2 rue Mercier - L-2985 Luxembourg
Tél. (352) 2929 42118 Fax (352) 2929 42709
URL: <http://publications.eu.int>
E-mail: info-info-poce@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - GREECE/ELLADA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - LUXEMBOURG - NEDERLAND - ÖSTERREICH
PORTUGAL - SUOMI/FINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - ISLAND - NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - BALGARJIA - ČESKÁ REPUBLIKA - CYPRUS
EESTI - HRVATSKA - MAGYARORSZÁG - MALTA - POLSKA - ROMÂNIA - RUSSIA - SLOVAKIA - SLOVENIA - TÜRKIYE - AUSTRALIA - CANADA - EGYPT - INDIA
ISRAËL - JAPAN - MALAYSIA - PHILIPPINES - SOUTH KOREA - THAILAND - UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2003 au 31.12.2003):

(adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)

L'ensemble des 9 thèmes (environ 200 numéros)

Papier: 240 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du «mini-guide Eurostat» (sélection de produits et services Eurostat)

Langue souhaitée: DE EN FR

Je souhaite m'abonner gratuitement à «Références statistiques», la note d'information sur les produits et services Eurostat

Langue souhaitée: DE EN FR

M. M^{me} M^{lle}
(SVP écrire en majuscules)

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____ Département: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

Virement bancaire

Visa Eurocard

Carte N°: _____ Expiration le: ____/____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:

A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.